



Indemnité Inflation – Communiqué CGT Muretain Agglo

A tous les agents du Muretain Agglo,

Pour faire face aux conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des français, le gouvernement a décidé d'octroyer une « indemnité inflation », c'est-à-dire une aide exceptionnelle et défiscalisée d'un montant de 100 € entre décembre 2021 et février 2022.

Pour la CGT, cette prime proposée par le gouvernement (qui représente 8,30€ par mois) n'est pas à la hauteur de la situation et que les seules mesures efficaces sont l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minimas sociaux. C'est pour ces raisons que **la CGT, dans une démarche unitaire, appelle à une grande journée de grève, de mobilisation et de manifestations partout en France, le 27 janvier** prochain, afin d'exprimer nos revendications et notre aspiration à mieux vivre des fruits de notre travail !

Aussi, le syndicat CGT du Muretain Agglo a sollicité la Vice Présidente des Ressources Humaines pour connaître les moyens mis en œuvre par la collectivité pour que les agents concernés bénéficient de cette prime.

Il nous a été répondu :

- Seuls les agents en disponibilité, à temps partiel ou à temps non complet ont reçu un formulaire avant les vacances car ils sont susceptibles de percevoir l'indemnité via Pôle Emploi ou l'URSSAF. Ce courrier est fait pour éviter tout doublon.
- Les agents à temps complet qui sont normalement censés travailler uniquement pour le Muretain Agglo percevront la prime de 100€ automatiquement si leur rémunération ne dépasse pas 26000 € brut entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021. Ces agents recevront un courrier de la part de la collectivité dans les prochains jours.

Êtes-vous éligible à l'indemnité inflation ?

Pour savoir si vous êtes bénéficiaire de cette aide, vous pouvez le faire avec le simulateur du gouvernement. Il est disponible via le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/toutes-les-reponses-a-vos-questions-sur-l-indemnité-inflation>

Si ce simulateur vous confirme que vous êtes éligible à l'indemnité inflation, et que vous n'avez reçu aucun courrier de la collectivité, nous vous demandons de prendre contact sans délai avec le syndicat CGT (07 77 99 07 84) ou avec le service des Ressources Humaines de votre collectivité.

Muret, le 04/01/2022